



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 octobre 2004
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2005

21-28 janvier 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004

Table des matières

**Première session ordinaire de 2004
(23-30 janvier 2004, New York)**

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2004/1	Établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007	4
2004/2	Assistance au Myanmar	4
2004/3	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	5
2004/4	PNUD et FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes.	5
2004/5	Suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA	6
2004/6	Rapports au Conseil économique et social	6
2004/7	Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007.	7
2004/8	Programme multinational du FNUAP, 2004-2007	8
2004/9	Évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement	8
2004/10	Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007	9
2004/11	Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires	10
2004/12	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004	10

**Session annuelle de 2004
(14-23 juin 2004, Genève)**

2004/13	Fonds d'équipement des Nations Unies.	14
2004/14	Engagements de financement en faveur du PNUD.	15
2004/15	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	15
2004/16	Volontaires des Nations Unies	16
2004/17	Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.	17
2004/18	Application de la décision 2001/11	18
2004/19	Programmation commune.	18
2004/20	Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel.	19
2004/21	Réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD.	19
2004/22	L'équilibre entre les sexes au PNUD.	20
2004/23	Rapport du Directeur exécutif pour 2003	20
2004/24	Engagements de financement en faveur du FNUAP.	21
2004/25	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004.	22

**Deuxième session ordinaire de 2004
(20-24 septembre 2004, New York)**

2004/26	FNUAP : examen annuel de la situation financière, 2003	27
2004/27	Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier	27
2004/28	Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique.	28
2004/29	PNUD : examen annuel de la situation financière	28
2004/30	Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts.	29
2004/31	Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003	30
2004/32	Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.	31
2004/33	Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation	31
2004/34	Deuxième cadre de coopération mondiale.	32
2004/35	Assistance à la Somalie.	32
2004/36	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	33
2004/37	Rapport d'activité sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies	33
2004/38	L'égalité des sexes au PNUD	35

2004/39	Audit interne et contrôle interne	35
2004/40	Suivi, par le PNUD et le FNUAP, de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	35
2004/41	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004.	36

2004/1 **Établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'approche stratégique pour l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats présentée par le PNUD et attend avec intérêt d'examiner à nouveau la question avant la session de juin;
2. *Souligne* que l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats devrait permettre aux États Membres de disposer d'une analyse objective de l'efficacité des activités du PNUD en matière de développement et de l'efficacité institutionnelle de l'organisation;
3. *Souligne également* que l'évaluation des activités et de l'efficacité du PNUD devrait concourir à l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats;
4. *Prie* l'Administrateur du PNUD, agissant en collaboration avec la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice exécutive d'UNIFEM et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/2 **Assistance au Myanmar**

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* ses décisions 93/21, 98/14, 2001/15 et 2003/2;
2. *Est conscient* des besoins de développement de la population du Myanmar;
3. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2004/8) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier des questions et problèmes stratégiques qui y sont soulevés;
4. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission d'évaluation indépendante, selon qu'il conviendra, pendant la phase IV de l'Initiative pour le développement humain.

Le 30 janvier 2004

2004/3

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'exécution du budget du Bureau pour 2003 (DP/2004/6) et des résultats financiers encourageants prévus pour 2003;

2. *Prend également note* des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 et prie le Directeur exécutif du Bureau de lui soumettre, à sa session annuelle de 2004, une mise à jour des prévisions budgétaires, y compris une évaluation critique des projections opérationnelles pour 2004-2005;

3. *Prend en outre note* des mesures prises comme suite aux recommandations énoncées dans le rapport sur l'examen indépendant, de la stratégie de constitution de clientèle, des progrès enregistrés dans le processus de changement interne, du calendrier d'ensemble et les paramètres de suivi des progrès;

4. *Approuve* le budget détaillé d'un montant de 8,4 millions de dollars (DP/2004/7) pour le processus de changement à long terme et les modalités de financement;

5. *Approuve* l'élargissement du mandat de l'UNOPS pour lui permettre de coopérer directement avec les banques régionales et sous-régionales de développement à titre de projet pilote, encourage l'UNOPS à tenir des consultations étroites avec les coordonnateurs résidents et prie le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui faire le point des progrès enregistrés dans le rapport qu'il lui présentera à sa session annuelle de 2004;

6. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de continuer à favoriser des consultations élargies entre l'UNOPS, le Conseil d'administration et les autres parties prenantes concernant l'idéal, le mandat et la gestion de l'UNOPS, et de faire rapport sur ces consultations à la session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/4

PNUD et FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2004/11) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2004/1) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice 2000-2001;

2. *Souligne* qu'il importe d'assurer comme il se doit le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Le 30 janvier 2004

2004/5

Suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des rapports du PNUD (DP/2004/13) et du FNUAP (DP/FPA/2004/5), qui marquent un pas important vers une riposte plus cohérente des organismes des Nations Unies face à la pandémie du VIH/sida;

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir, dans leurs rapports annuels respectifs pour 2004, des informations plus détaillées concernant la suite que les deux organisations, agissant en coopération avec les parties intéressées, notamment les autres organismes coparrains d'ONUDISA, entendent donner aux recommandations formulées par le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA à sa quatrième réunion en juin 2003;

3. *Prie en outre* le PNUD et le FNUAP de mettre à sa disposition, sous forme d'annexe aux rapports qu'ils présenteront au titre de ce point de l'ordre du jour à la réunion ordinaire du Conseil d'administration prévu en septembre, les recommandations du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Le 30 janvier 2004

2004/6

Rapports au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (E/2004/4-DP/2004/12) et de la Directrice exécutive du FNUAP (E/2004/5-DP/FPA/2004/2) au Conseil économique et social et *prie* le secrétariat de les transmettre au Conseil économique et social, accompagnés d'un résumé des travaux de la présente session;

2. *Souligne* la grande importance qu'il attache au prochain examen triennal des activités opérationnelles et la contribution spéciale du PNUD et du FNUAP à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹, dans le cadre de leurs mandats respectifs;

3. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à appuyer activement ce processus, notamment en faisant profiter à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU les données d'évaluation et autres documents pertinents.

Le 30 janvier 2004

¹ Objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2004/7**Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007 (DP/FPA/2004/4);

2. *Fait sien* le plan de financement pluriannuel, 2004-2007, figurant dans le rapport et se félicite de l'accent mis sur les domaines d'activités axées sur les résultats que sont la santé en matière de reproduction, la population et le développement et l'égalité des sexes comme éléments indispensables de la lutte contre la pauvreté;

3. *Se félicite* de l'intégration de l'égalité entre les sexes, de la santé des adolescents en matière de reproduction et de la prévention du VIH/sida dans toutes les activités dans ces trois domaines;

4. *Affirme* que le plan de financement pluriannuel doit devenir le principal document de politique générale du FNUAP et son outil de gestion stratégique des ressources;

5. *Se félicite* du plan de financement pluriannuel, instrument essentiel pour orienter les activités que doit entreprendre le FNUAP pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)¹, à appliquer les principales mesures adoptées par la CIPD+5² et à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³.

6. *Se félicite* de l'appui accru apporté aux cadres de développement nationaux et souligne qu'il importe d'accroître davantage cet appui, notamment par le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats;

7. *Salue* les efforts entrepris par le FNUAP pour établir des partenariats stratégiques en vue de la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel et prie le FNUAP de renforcer davantage la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, conformément à son mandat et compte tenu de ses atouts;

8. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2004-2007, tel qu'il figure dans le rapport, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser, au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, le montant de 1 milliard 523 millions de dollars dont il a besoin pour la période 2004-2007, et notamment les pays en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles;

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18, chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptée le 2 juillet 1999.

³ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

9. *Souligne* l'importance que revêtent les ressources de base pour une mise en oeuvre efficace du plan de financement pluriannuel et encourage tous les pays en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources de base du FNUAP;

10. *Salue* l'attachement renouvelé du FNUAP à la gestion axée sur les résultats et prie le FNUAP d'affiner, dans son rapport annuel, l'élaboration d'indicateurs de résultats permettant de mesurer, sur les plans quantitatif et qualitatif, l'efficacité des activités de l'organisation;

11. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP, agissant en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive d'UNIFEM et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/8

Programme multinational du FNUAP, 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le projet de programme multinational du FNUAP pour 2004-2007, présenté dans le document DP/FPA/2004/3, d'un montant de 226 millions de dollars, dont 124 millions seront prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, dans la mesure où ils pourront être dégagés, et encourage la Directrice exécutive du FNUAP à rechercher le solde de 102 millions de dollars, selon que de besoin, au moyen de cofinancements ou d'autres ressources;

2. *Prie* le FNUAP de poursuivre la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats en vue de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme multinational pour 2004-2007, de sorte à assurer que les rapports établis à l'avenir soient axés sur les résultats, compte tenu de la synergie qui doit exister entre le programme multinational et les programmes de pays.

Le 30 janvier 2004

2004/9

Évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement » et de la réponse de la direction figurant dans le document DP/2004/3, établi à la demande du Conseil d'administration dans sa décision 2003/29;

2. *Prie* le PNUD de lui fournir, à sa session annuelle de 2004, davantage de données de fond concernant le rapport intitulé « Évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement » pour permettre un examen approfondi;

3. *Décide* d'inscrire la question intitulée « Coopération du PNUD avec les États Membres pour l'élaboration des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement » à l'ordre du jour de sa session annuelle de 2005, et prie le PNUD d'établir un rapport sur la question, compte tenu de l'examen triennal des activités opérationnelles auquel procédera l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Le 30 janvier 2004

2004/10

Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'application de sa stratégie et de son plan d'exécution pour 2000-2003, tels qu'ils figurent dans le document DP/2004/CRP.3;

2. *Souligne* que l'avantage comparatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme tient à son mandat novateur et porteur consistant à appuyer la mise en oeuvre des engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes;

3. *Fait siennes* les orientations stratégiques et les priorités définies dans le cadre des résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, figurant dans le document DP/2004/5;

4. *Encourage particulièrement* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à renforcer et rationaliser ses partenariats au sein du système des Nations Unies, notamment avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, et appelle tous les organismes des Nations Unies à tirer parti de l'avantage comparatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

5. *Se félicite* de la stratégie adoptée par l'UNIFEM pour devenir une ressource efficace au service des pays du programme et des organismes des Nations Unies en intégrant, sous la direction et le contrôle des pays de programme, une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux mécanismes de coordination tels que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

6. *Engage* UNIFEM, dans le cadre de son mandat, à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹;

7. *Note avec satisfaction* les efforts entrepris par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement pour oeuvrer en partenariat dans les domaines où une synergie peut renforcer les progrès vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation

¹ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

des femmes et encourage les deux organisations à resserrer leurs liens de coopération;

8. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'épine dorsale d'UNIFEM et qu'elles sont indispensables pour maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de ses activités;

9. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2004-2007 figurant dans le rapport DP/2004/5 et encourage tous les pays en mesure de le faire à aider le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser, au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, le montant total de 177,5 millions de dollars des États-Unis dont il a besoin pour la période 2004-2007, et notamment les pays en mesure de le faire, à annoncer des contributions pluriannuelles;

10. *Se félicite* de la nomination, par l'Assemblée générale, du nouveau comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, dont la liste des membres figure dans le document A/58/PV.75;

11. *Prie* la Directrice exécutive d'UNIFEM, agissant en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/11

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration

1. *Fait sienne* la recommandation figurant dans le document DP/FPA/2004/CRP.1 tendant à supprimer le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

2. *Recommande* que les secrétariats de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP continuent de renforcer la coordination de leurs activités dans le domaine de la santé.

Le 30 janvier 2004

2004/12

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2004, il a :

Point 1**Organisation des travaux**

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2004 :

Président : S. E. M. Abdullah M. Alsaidi (Yémen)
 Vice-Président : Mme Gabriela Tanjala (Roumanie)
 Vice-Président : M. Marco Balarezo (Pérou)
 Vice-Président : M. Thure Christiansen (Danemark)
 Vice-Président : M. Félix Mbayu (Cameroun)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session annuelle de 2004 (DP/2004/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa seconde session ordinaire de 2003 (DP/2004/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2004 (DP/2004/CRP.1);

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2004;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2004 :

Session annuelle de 2004 : 14-23 juin 2004

Seconde session ordinaire de 2004 : 20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD**Point 2****Évaluation**

Adopté la décision DP/2004/9 du 30 janvier 2004 sur l'évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

Point 3**Plan de financement pluriannuel**

Adopté la décision 2004/1 du 30 janvier 2004 sur l'établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007;

Point 4**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2004/10 du 30 janvier 2004 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007;

Point 5**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Bénin, Kenya, Niger, République centrafricaine, République du Congo et Sierra Leone;

États arabes : Djibouti;

Asie et Pacifique : Pakistan et Thaïlande;

Europe et Communauté d'États indépendants : Croatie, Fédération de Russie, Lituanie et Pologne;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Pris note des prorogations d'un an du deuxième cadre de coopération pour la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et de la prorogation d'un an du premier cadre de coopération sous-régionale des pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade (DP/2004/9);

Approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération pour le Guyana (DP/2004/9);

Approuvé la prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération au titre de la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2/EXTENSION I);

Adopté la décision 2004/2 du 30 janvier 2004 sur l'assistance au Myanmar;

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/3 du 30 janvier 2004 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur la suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002 (DP/2004/10);

Adopté la décision 2004/4 du 30 janvier 2004 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le PNUD et le FNUAP;

Point 8

Rapports au Conseil économique et social

Adopté la décision 2004/6 du 30 janvier 2004 sur les rapports de l'Administrateur du PNUD et du Directeur exécutif du FNUAP au Conseil économique et social;

Point 9

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA;

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Programme de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Bénin, Kenya, Lesotho, Niger, République démocratique du Congo, et Sierra Leone;

Asie et Pacifique : Afghanistan et Pakistan;

Amérique latine et Caraïbes : Cuba et Équateur;

Adopté la décision 2004/8 du 30 janvier 2004 sur le programme multinational du FNUAP pour 2004-2007;

Pris note de l'examen du programme multinational du FNUAP pur 2000-2003 (DP/FPA/2004/3/Add.1);

Point 11

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2004/7 du 30 janvier 2004 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour 2004-2007;

Point 12

Questions diverses

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Adopté la décision 2004/11 du 30 janvier 2004 visant à supprimer le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

Tenu les réunions d'information et les consultations informelles suivantes :

PNUD

Prise en compte des sexospécificités au PNUD;

Recouvrement des coûts;

FNUAP

Sûreté des produits de santé en matière de reproduction;

Programme multinational pour 2000-2003; documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; approches sectorielles; violence fondée sur le sexe;

Faire de la maternité sans risque une réalité : un partenariat pour la concertation et l'action;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 23 et 26 janvier 2004, au cours de laquelle ont été

examinées les questions suivantes : initiatives régionales en matière de VIH/sida; simplification et harmonisation; système des coordonnateurs résidents; et sécurité.

Le 30 janvier 2004

2004/13

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2004/17), du résumé de l'étude indépendante de l'impact du FENU (DP/2004/18) et de la réaction de l'administration à cette dernière étude (DP/2004/19);

2. *Note avec intérêt* les conclusions et recommandations énoncées dans l'étude indépendante de l'impact du FENU;

3. *Accueille avec satisfaction* les débats récents sur les rapports entre le secteur privé et le développement, en particulier sur l'importance d'un élargissement des possibilités et d'un accroissement des ressources des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises;

4. *Constate* que le Fonds d'équipement, comme l'a confirmé l'étude indépendante de son impact, a notamment obtenu des résultats importants grâce au microfinancement qu'il offre et au programme d'administration locale qu'il organise en vue de la dépaupérisation, et sur le plan de l'impact des politiques et de la réplification de ses projets par d'autres donateurs;

5. *Constate en outre* que plusieurs recommandations figurant dans l'étude indépendante de l'impact du Fonds d'équipement ont potentiellement de vastes implications, notamment pour ce qui concerne une relation plus étroite avec le PNUD à l'avenir, les dispositifs de programmation dans le cadre du plan de financement pluriannuel, les structures administratives, et le financement en général;

6. *Prie* l'Administrateur du PNUD de soumettre un rapport d'activité au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2004, en y faisant figurer une analyse des options, s'agissant notamment des relations futures avec le PNUD et de leurs conséquences pour l'administration, la programmation, le financement, ainsi que pour les possibilités du Fonds d'équipement, conformément à son mandat et à ses atouts propres, de contribuer à un développement du secteur privé local favorable aux pauvres; ce rapport devrait comporter ainsi une appréciation des possibilités et des risques impliqués, des projections de ressources, une analyse des perspectives de succès, et une consolidation appropriée avec les principaux acteurs et partenaires;

7. *Note avec préoccupation* que le FENU, en dépit d'efforts louables pour accroître le nombre des donateurs, n'était toujours pas parvenu à atteindre l'objectif de 30 millions de dollars qui a été fixé pour ses ressources annuelles de base et qu'il avait demandé dans sa décision 2002/26, où il avait déploré le manque de ressources financières de cet organisme;

8. *Affirme* que, dans l'attente des propositions demandées au paragraphe 6, le FENU a manifestement un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* au niveau local, en particulier dans l'administration locale, le microfinancement, dans les pays les moins avancés et demande aux États Membres et à d'autres institutions qui ne l'ont pas encore fait d'accroître leur contribution à son financement de base en tenant compte des résultats tout à fait significatifs qu'il a obtenus.

Le 18 juin 2004

2004/14

Engagements de financement en faveur du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2004 et au-delà (DP/2004/20);

2. *Note* que le PNUD est en passe d'être bientôt doté d'une base de ressources stables et adéquates, mais que la réalisation de cet objectif critique exigera de tous les États Membres, et des pays développés en particulier, qu'ils maintiennent et même accroissent leur financement pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel;

3. *Encourage* les États Membres à donner la priorité aux ressources ordinaires (contributions « de base ») plutôt qu'aux autres ressources (contributions autres que de base);

4. *Apprécie* que les pays aient augmenté leurs contributions aux ressources de base et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à contribuer aux ressources de base pour 2004, et ceux qui ont déjà apporté leur contribution pour 2004, à l'augmenter, s'ils sont en mesure de le faire, de façon à accélérer la reconstitution de la base des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles au PNUD et leur calendrier de paiement et à s'y tenir par la suite.

Le 18 juin 2004

2004/15

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2004/23);

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

2. *Affirme* qu'il est essentiel que l'UNOPS demeure financièrement viable, à court et à long terme;

3. *Entérine* la proposition du Directeur exécutif du Bureau et du Comité de coordination de la gestion d'élargir le mandat de l'UNOPS, afin qu'il s'emploie directement avec les gouvernements à fournir des services pour la création d'infrastructures et pour les travaux publics, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit et les pays en transition, quand cela entre dans le cadre de priorités nationales expressément définies et à la demande du gouvernement bénéficiaire, par prélèvement dans les ressources disponibles, que cela ne fait pas double emploi avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies et que cela est approuvé par le coordonnateur résident; et souligne que la fourniture de ces services doit chercher à créer des capacités locales de gestion des infrastructures et des travaux publics;

4. *Prie* l'UNOPS de tenir compte de l'expérience déjà acquise dans ce domaine et demande à son directeur exécutif de le tenir informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution de ce mandat élargi;

5. *Note avec satisfaction* que l'UNOPS a beaucoup progressé dans la gestion du changement et qu'une nouvelle équipe de direction a été nommée, et espère que ce processus se poursuivra en 2004 et 2005;

6. *Note* que, nonobstant les relations nouées avec de nouveaux clients, le principal problème pour l'UNOPS est d'interrompre la baisse du volume d'activités menées avec le PNUD et avec d'autres entités des Nations Unies;

7. *Encourage* toutes les entités des Nations Unies, et le PNUD en particulier, à travailler avec l'UNOPS, en particulier dans le domaine des services communs, dans les situations où l'UNOPS offre des avantages de coût et a un avantage comparatif;

8. *Prie* le Directeur exécutif du Bureau d'établir, pour la session de septembre 2004, et sur la base de consultations avec le Comité de coordination de la gestion, un rapport d'activité qui couvre au moins les éléments suivants : a) une projection réaliste du niveau d'activité du Bureau en 2004-2006; b) les obstacles éventuels qui, au niveau du pays, au niveau régional et au siège, empêchent l'UNOPS d'enrayer la baisse de ses activités avec le PNUD et avec les autres organismes des Nations Unies; c) le risque éventuel que l'UNOPS termine l'année 2004 avec un déficit dépassant sa réserve opérationnelle.

Le 18 juin 2004

2004/16

Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Se déclare satisfait* de ce que fait le programme des Volontaires des Nations Unies pour promouvoir la notion de volontariat pour le développement;

2. *Se déclare également satisfait* de la mobilisation de volontaires pour des activités communautaires, parmi lesquelles les activités de développement et les secours après une catastrophe dans les pays sortant d'un conflit;

3. *Constate* en particulier que les activités des VNU répondent à une demande bien précise émanant des pays, qui s'y impliquent donc étroitement;

4. *Constate* que le programme des Volontaires des Nations Unies contribue, notamment par des partenariats et des réseaux ayant un caractère novateur, à mettre en évidence et à bien faire connaître l'importance des contributions du volontariat, en particulier le rôle qu'il joue dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*;

5. *Accueille avec satisfaction* les initiatives prises pour élargir les possibilités offertes à tous les citoyens à se livrer à des activités bénévoles servant au développement, en élargissant les diverses formes de participation au programme;

6. *Engage* les organismes des Nations Unies concernés à poursuivre les efforts qu'ils font pour intégrer le volontariat dans leurs politiques et leurs programmes, et à en faire état dans leurs rapports, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

7. *Encourage* les gouvernements à apporter une contribution au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies, afin de permettre aux VNU de continuer à explorer, élargir et renforcer le rôle du volontariat et des contributions bénévoles au développement;

8. *Confirme* que le programme des VNU est l'interlocuteur tout indiqué pour les activités de suivi de l'Année internationale des volontaires, et est favorable à l'élargissement de son rôle futur dans la rédaction du rapport du Secrétaire général de l'ONU à la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005;

9. *Engage* les VNU à améliorer à l'avenir les analyses figurant dans les rapports annuels du programme des VNU, pour lui permettre de mieux comprendre les activités des VNU et leur effet.

Le 18 juin 2004

2004/17

Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports sur l'audit et le contrôle internes (DP/2004/27, DP/2004/28 et DP/FPA/2004/6) et des observations auxquelles ils ont donné lieu;

2. *Appuie* le renforcement et la réorganisation des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

3. *Demande instamment* à l'Administrateur et aux directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes évoqués dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes et de lui

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

rendre compte des mesures prises dans leurs rapports respectifs, à sa session annuelle de 2005;

4. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'élaborer ensemble un cadre donnant des objectifs concrets, ainsi qu'un calendrier et des indicateurs du règlement des problèmes évoqués dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes et de lui en rendre compte à sa deuxième session ordinaire de 2004;

5. *Prie* le PNUD de procéder à un examen périodique des principes universels de tarification qu'il applique pour les services qu'il fournit et de lui en rendre compte à sa session de septembre 2004, session à laquelle il prévoit d'examiner les questions de recouvrement des coûts, avec une indication précise de la façon dont le PNUD entend améliorer ce recouvrement, ainsi que d'un calendrier à cet effet;

6. *Note avec préoccupation* que, comme il est indiqué au paragraphe 60 du rapport, le PNUD fournit régulièrement une multitude de services à d'autres organismes des Nations Unies, parfois, mais pas toujours, sur la base d'un mémorandum d'accord.

Le 18 juin 2004

2004/18

Application de la décision 2001/11

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le processus de programmation du PNUD et du FNUAP (DP/2004/29-DP/FPA/2004/7);

2. *Se réjouit* des progrès faits dans l'application de la décision 2001/11;

3. *Note* les préoccupations exprimées dans le rapport DP/2004/29-DP/FPA/2004/7 au sujet de l'allongement des délais de mise en œuvre des programmes des pays en développement, et prie le PNUD et le FNUAP de consulter les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la façon de répondre de façon harmonisée à cette préoccupation, et de lui en rendre compte en 2005.

Le 18 juin 2004

2004/19

Programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport contenu dans le document DP/2004/30 et dans le document DP/FPA/2004/8;

2. *Décide* de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

2004/20

Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2004/1, 2004/7 et 2004/10 sur l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel;
2. *Adopte* la proposition commune au PNUD, au FNUAP et à UNIFEM tendant à harmoniser les modalités d'établissement des rapports sur les résultats, comme il est indiqué dans le document pertinent, en gardant à l'esprit qu'il pourrait être nécessaire de revenir sur cette question pour tenir compte des résultats de l'examen triennal des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le 18 juin 2004

2004/21

Réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'évaluation intitulé « Redéfinition du rôle des femmes au PNUD » et de la réponse de l'administration (DP/2004/31), ainsi que du document intitulé « Renforcement du partenariat entre le PNUD et UNIFEM pour réaliser l'égalité entre les sexes » (DP/2004/CRP.2);
2. *Note* que le rapport et la réponse de l'administration constatent que le PNUD doit faire des efforts supplémentaires pour que le personnel et la direction s'attachent plus qu'à présent à favoriser l'égalité entre les sexes, et souligne à ce sujet que le PNUD doit appliquer avec rigueur sa stratégie d'égalité entre les sexes;
3. *Prie* le PNUD d'établir un plan d'action détaillé assorti d'objectifs concrets et d'actions mesurables en vue de réaliser l'égalité entre les sexes au PNUD, qu'il examinera au plus tard à sa première session ordinaire, en janvier 2005;
4. *Accueille avec satisfaction* le lancement, sous l'impulsion du Bureau du PNUD pour l'évaluation, de l'évaluation indépendante de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, qui doit être réalisée en 2004-2005;
5. *Accueille avec satisfaction* la volonté de l'Administrateur de rendre compte de l'application au PNUD du principe de l'égalité entre les sexes;
6. *Demande* un complément d'éclaircissements, à la deuxième session ordinaire, en septembre 2004, au sujet du plan d'action commun PNUD-UNIFEM*, pour autant qu'il traite de l'application du principe de l'égalité entre les sexes au

* Comme il est mentionné dans le document DP/2004/31, par. 44 à 46.

PNUD, et à la première session ordinaire, en janvier 2005, un complément d'information sur la façon dont le PNUD pourrait appliquer en vraie grandeur à ses opérations les enseignements dégagés des projets pilotes entrepris par UNIFEM.

2004/22

L'équilibre entre les sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Constate* que l'équilibre entre les sexes est un important principe de gestion des ressources humaines qui aide à réaliser l'équité dans l'emploi, mais qu'il s'agit d'une question distincte de la recherche de progrès dans la prise en compte systématique des sexes comme instrument efficace de développement;

2. *Demande*, à ce sujet, une présentation des fiches récapitulatives de suivi, comme il est mentionné dans le document DP/2004/31, à sa prochaine session annuelle, en juin 2005.

Le 18 juin 2004

2004/23

Rapport du Directeur exécutif pour 2003

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Directeur exécutif pour 2003 (DP/FPA/2004/9, Part I; Part I, Add.1; et Part II);

2. *Note avec satisfaction*, au moment du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la volonté constante des pays de réaliser les objectifs de la CIPD, comme en attestent, tout récemment, les résultats des sessions des diverses commissions régionales et de la Commission de la population et du développement;

3. *Souligne* que l'application du Programme d'action de la CIPD et des principales décisions à prendre en vue de poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD (CIPD+5) apporte une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*;

4. *Note avec satisfaction* les efforts actuellement faits par le FNUAP pour aider les pays à réaliser les OMD, en particulier en intégrant la problématique de la population et celle du développement, la santé procréative et l'égalité entre les sexes dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et encourage le FNUAP à continuer à appliquer plus efficacement sa stratégie d'intégration du Programme d'action de la CIPD dans les plans d'action nationaux que sont les approches sectorielles, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les réformes du secteur de la santé publique et les autres plans et politiques nationaux de développement;

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

5. *Accueille avec satisfaction* le progrès accompli par le FNUAP dans son processus de transition, qui a produit de nouvelles approches axées sur les résultats dans le domaine des ressources humaines, du partage des savoirs, de l'acquisition des connaissances, de la formation, et de la gestion financière, et engage le FNUAP à continuer à intégrer ces approches dans les processus et dans les systèmes du Fonds afin d'améliorer les résultats et l'efficacité;

6. *Souligne* l'importance d'une plus grande cohérence dans l'intégration des objectifs de la CIPD dans les processus sociaux, économiques et environnementaux des Nations Unies et dans tous les efforts faits pour appliquer et examiner la Déclaration du Millénaire, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, comme le prévoit la résolution 58/291 de l'Assemblée générale;

7. *Engage* le FNUAP à continuer à s'efforcer de créer des partenariats novateurs entre partenaires de développement, gouvernements, organisations de la société civile et secteur privé;

8. *Encourage* le FNUAP à continuer à approfondir ses partenariats avec les organismes des Nations Unies pour faire mieux connaître et traduire concrètement les corrélations entre les objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels les OMD, le programme d'action de la CIPD et les décisions de la CIPD+5;

9. *Encourage* le FNUAP à poursuivre son éminente contribution à la réforme de l'ONU et, en tant que membre essentiel du Groupe des Nations Unies pour le développement, à la cohérence de l'action des Nations Unies.

Le 23 juin 2004

2004/24

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur les engagements de financement du FNUAP en 2004 et par la suite (DP/FPA/2004/10);

2. *Note avec satisfaction* que le FNUAP a, en 2004, réalisé un niveau de financement dépassant 300 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ce qui retrouve le niveau atteint immédiatement après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD);

3. *Constate* aussi que le maintien et l'amélioration de ce niveau de financement supposent que les pays qui sont à même de le faire augmentent leur concours durant la période couverte par le cadre pluriannuel de financement du FNUAP, 2004-2007;

4. *Félicite* le FNUAP pour la poursuite d'une stratégie visant à préserver un solide financement de base, encourage le FNUAP à continuer à s'efforcer de réduire sa dépendance à l'égard de quelques grands donateurs et à accroître le nombre de ses donateurs, invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à contribuer aux ressources ordinaires en 2004, et invite en outre les pays qui ont déjà fait des contributions à envisager des contributions supplémentaires en 2004 afin d'accroître les ressources ordinaires du FNUAP;

5. *Encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles et des calendriers de paiement correspondant au cycle actuel de financement pluriannuel 2004-2007, et à maintenir leurs contributions et leurs calendriers de paiement par la suite, et encourage en outre les pays à verser leurs contributions dès que possible dans l'année;

6. *Engage* le FNUAP à continuer à mobiliser des ressources supplémentaires pour ses programmes, en gardant à l'esprit que les ressources de base demeurent le fondement de la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP;

7. *Constate* le rôle essentiel que joue le FNUAP pour aider les pays à réaliser les objectifs de la CIPD et à appliquer les principales décisions prises pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD (CIPD+5), qui apportent une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, et que l'application effective du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5 nécessitera des ressources financières adéquates, d'origine intérieure et extérieure, et encourage tous les pays à intensifier leurs efforts à cet effet, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action de la CIPD;

8. *Invite* tous les pays à tout faire pour réaffirmer leur attachement aux objectifs du Programme d'action de la CIPD.

Le 23 juin 2004

2004/25

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2004, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/L.2);

2. Approuvé le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14);

3. Arrêté le calendrier des sessions futures du Conseil d'administration pour 2004 et 2005 :

Deuxième session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004
Première session ordinaire de 2005 :	24-28 janvier 2005
Session annuelle de 2005 :	13-24 juin 2005 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2005 :	19-23 septembre 2005.

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels figurent ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2003 (DP/2004/16 et Add.1 et 2).

Point 3

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2004/13 du 18 juin 2004 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 4

Engagements de financement

Adopté la décision 2004/14 du 18 juin 2004 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Projet de descriptif de programme de l'Angola (DP/DCP/AGO/1);

Projet de descriptif de programme du Burundi (DP/DCP/BDI/1);

Projet de descriptif de programme du Lesotho (DP/DCP/LES/1);

Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/DCP/MDG/1);

Projet de descriptif de programme de la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/1);

Projet de descriptif de programme des Philippines (DP/DCP/PHL/1);

Projet de descriptif de programme de l'Arménie (DP/DCP/ARM/1);

Projet de descriptif de programme de l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/1);

Projet de descriptif de programme de la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/1)

Projet de descriptif de programme du Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/1)

Projet de descriptif de programme du Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/1)

Projet de descriptif de programme de l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/1)

Projet de descriptif de programme de la Roumanie (DP/DCP/ROM/1)

Projet de descriptif de programme de la Serbie-et-Monténégro (DP/DCP/SCG/1)

Projet de descriptif de programme du Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/1)

Projet de descriptif de programme du Turkménistan (DP/DCP/TUK/1)

Projet de descriptif de programme de l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/1)

Projet de descriptif de programme de l'Argentine (DP/DCP/ARG/1)

Pris note des prorogations d'un an du deuxième cadre de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie;

Approuvé une deuxième prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération avec le Chili et l'Uruguay;

Approuvé une prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe.

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note du point des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2004/22);

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/15 du 18 juin 2004 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Pris note du rapport de l'Administrateur (DP/2004/24) sur les activités des Volontaires des Nations Unies durant l'exercice 2002-2003;

Adopté la décision 2004/16 du 18 juin 2004 sur les Volontaires des Nations Unies.

Point 9

Évaluation

Pris note du rapport sur le suivi des évaluations concernant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et les liens entre ces documents de stratégie et objectifs (DP/2004/25).

Point 17

Coopération technique entre pays en développement

Pris note du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26).

Point 20

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2004/21 du 18 juin 2004 sur la réaction de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD;

Adopté la décision 2004/22 du 18 juin 2004 sur la parité des sexes au PNUD.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2004/17 du 18 juin 2004 sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 11

Activités de programmation

Adopté la décision 2004/18 du 18 juin 2004 sur l'application de la décision 2001/11;

Adopté la décision 2004/19 du 18 juin 2004 sur la programmation commune.

Point 12

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3);

Pris note du rapport sur la mission de visite en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

Point 18

Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2004/20 du 18 juin 2004 sur les propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel.

Point 19

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour la réunion de 2005

Décidé de poursuivre les discussions sur la question au niveau du Bureau et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport du Directeur exécutif pour 2003

Adopté la décision 2004/23 du 23 juin 2004 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2003.

Point 14

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2004/24 du 23 juin 2004 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 15

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des observations y relatives :

Projet de descriptif de programme de l'Angola (DP/FPA/DCP/AGO/5);

Projet de descriptif de programme du Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/6);

Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/5);

Projet de descriptif de programme de la République islamique d'Iran (DP/FPA/DCP/IRN/4);

Projet de descriptif de programme des Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/6);

Projet de descriptif de programme de l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/1);

Projet de descriptif de programme de l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/2);

Projet de descriptif de programme du Kazakhstan (DP/FPA/DCP/KAZ/2);

Projet de descriptif de programme du Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/2);

Projet de descriptif de programme de la Roumanie (DP/FPA/DCP/ROM/1);

Projet de descriptif de programme du Tadjikistan (DP/FPA/DCP/TJK/2);

Projet de descriptif de programme du Turkménistan (DP/FPA/DCP/TKM/2);

Projet de descriptif de programme de l'Ouzbékistan (DP/FPA/DCP/UZB/2);

Pris note du rapport sur l'application du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2004/11);

Approuvé la prolongation de deux ans du quatrième programme du Zimbabwe (DP/FPA/2004/13).

Point 16

Évaluation

Pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12).

Point 21

Questions diverses

Consultations

- a) PNUD : Présentation d'un rapport de synthèse sur le projet relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement
- b) PNUD : Exposé sur le rapport intitulé : « Global Compact and the Commission on the Private Sector and Development » (Pacte mondial et Commission du secteur privé et du développement);
- c) PNUD : Consultations informelles sur le Fonds d'équipement des Nations Unies

- d) FNUAP : Exposé sur la sûreté des produits de santé procréative;
- e) PNUD et FNUAP : Exposé consacré à un pays en transition (Timor-Leste)

Manifestation spéciale organisée par le FNUAP

« Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »

Le 23 juin 2004

2004/26

FNUAP : examen annuel de la situation financière, 2003

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2004/15;
2. *Souligne* qu'il importe d'augmenter les contributions au titre des ressources ordinaires et d'en améliorer la prévisibilité et la stabilité;
3. *Constate également* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidité adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes;
4. *Constate en outre* que, pour assurer la viabilité financière du FNUAP à long terme, il est essentiel de mieux partager les charges.

21 septembre 2004

2004/27

Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier

Le Conseil d'administration

1. *Constate* la détérioration générale de la situation sur le plan de la sécurité, qui oblige le FNUAP à prendre des mesures de protection supplémentaires;
2. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive tendant à lui déléguer pour 2004-2005 des pouvoirs exceptionnels qui lui permettent de disposer d'un budget additionnel de 4 % au maximum du budget d'appui biennal brut de 2004-2005 qui s'établit à 169,6 millions de dollars, destiné à des mesures de sécurité d'un coût maximum de 6,8 millions de dollars;
3. *Note* que ce montant sera comptabilisé comme réserve et que son utilisation, qui apparaîtra dans l'état financier, fera l'objet d'un rapport au Conseil d'administration dans le rapport financier annuel.

22 septembre 2004

2004/28**Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur un examen à mi-parcours du Programme consultatif technique (DP/FPA/2004/16);

2. *Souligne* qu'il importe de continuer à donner suite aux choix des pays, tels qu'ils sont consignés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, quand ils ont été établis, et les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et prie le FNUAP de lui communiquer, quand il sera établi, un calendrier concis sur deux ans d'activités programmables et assorties d'une date de réalisation, en vue d'une participation plus effective des équipes d'appui technique aux pays à la rédaction des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des bilans communs de pays/plans-cadres, ainsi qu'aux activités interrégionales;

3. *Demande instamment* au FNUAP de continuer à donner la priorité à la réalisation, comme prévu, du Programme consultatif technique, en particulier pour ce qui est du développement des capacités régionales et nationales et des recommandations concernant le dialogue sur les politiques;

4. *Rappelle* au FNUAP l'importance des partenariats stratégiques avec les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et ses autres partenaires du Programme consultatif technique, et souligne que ces partenariats doivent se voir accorder une priorité élevée dans ce programme;

5. *Prie* le FNUAP de communiquer au Conseil d'administration, à sa session de septembre 2005, un nouvel examen de l'impact du Programme consultatif technique par rapport aux objectifs stratégiques consignés dans le plan pluriannuel de financement, en étroite consultation avec ses partenaires, en y présentant des moyens d'harmoniser le cycle du Programme consultatif technique.

23 septembre 2004

2004/29**PNUD : examen annuel de la situation financière***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents DP/2004/34 et DP/2004/34/Add.1;

2. *Rappelle* que, pour qu'il n'y ait pas de problème de liquidité et pour faciliter la mise en œuvre continue des programmes, il est essentiel que les contributions soient accrues, qu'elles soient prévisibles et qu'elles soient versées à temps;

3. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation encourageante, pour la troisième année consécutive en 2003, des contributions à la base des ressources ordinaires du PNUD, et note l'augmentation des autres ressources;

4. *Constate* que, pour que la situation financière du PNUD soit viable à long terme, les charges doivent être mieux partagées;

5. *Encourage* tous les États Membres à accroître leur financement et à donner la priorité aux contributions aux ressources de base par rapport aux autres ressources;

6. *Demande* à tous les États contributeurs de verser assez tôt leurs contributions, afin notamment d'éviter les problèmes de liquidité;

7. *Demande aussi* aux États Membres qui sont en mesure de le faire d'annoncer des contributions et des calendriers de versement pluriannuels, et de s'y tenir ensuite;

8. *Souligne* qu'il faut que le PNUD valorise les succès qu'il a obtenus dans la gestion axée sur les résultats et continue à améliorer les pratiques de gestion administrative et financière dans plusieurs domaines essentiels, notamment en mettant en œuvre le système Atlas dans toute l'organisation, continue à affiner les principes de gestion stratégique des coûts et applique au mieux les recommandations d'audit.

24 septembre 2004

2004/30

Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Note* les principes harmonisés relatifs au recouvrement des coûts, consignés dans le rapport sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et ses incidences sur le recouvrement des coûts (DP/2004/35), et dont l'adoption par les organismes des Nations Unies permettra d'accroître la transparence et la comparabilité des données dans l'ensemble du système;

2. *Encourage* le PNUD à approfondir les consultations en vue d'une nouvelle harmonisation des principes de recouvrement des coûts, dans le but de recenser clairement les éléments communs dans chaque catégorie de dépense, et de justifier les disparités résultant des différents mandats et des différentes modalités de fonctionnement;

3. *Approuve*, à titre provisoire, l'application de ces principes harmonisés au cas particulier du PNUD et leur utilisation dans le contexte de la politique de recouvrement des coûts, notamment pour répartir les coûts indirects variables entre toutes les sources de financement sur une base proportionnelle;

4. *Rappelle* que le PNUD doit globalement récupérer la totalité des dépenses effectives consacrées aux activités financées au moyen du partage des coûts du PNUD avec une tierce partie, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et du partage des coûts avec le pays;

5. *Prie* le PNUD de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2005, des différentes options d'une comptabilisation transparente des recettes

provenant du recouvrement des coûts, et notamment de la possibilité de faire figurer ces recettes dans le prochain budget d'appui biennal;

6. *Demande également* au PNUD de lui soumettre, pour qu'il examine à sa session de juin 2005 la question des taux de recouvrement des coûts dans cette politique, une proposition détaillée comportant des critères précis, susceptibles d'encourager les contributions non affectées, rapides et souples à des fonds d'affectation spéciale, la participation des tiers aux coûts et le partage des coûts avec les pays du programme afin d'atteindre le niveau global prévu, et prie le PNUD de rédiger ce rapport en consultant les États Membres intéressés;

7. *Souligne* que les nouveaux taux de recouvrement appliqués en vertu de cette politique ne devraient l'être que sous réserve d'une décision du Conseil d'administration;

8. *Demande* au PNUD de réaliser un examen de sa politique de recouvrement des coûts, après deux ans, et de lui rendre compte, à sa session de septembre 2007, des enseignements tirés de cette nouvelle politique, et notamment du taux global de recouvrement des coûts, de façon à en tenir compte dans la confection du plan pluriannuel de financement de 2008;

9. *Encourage* le PNUD à continuer à suivre le niveau de recouvrement des coûts engagés à l'aide des ressources autres que les ressources de base;

10. *Encourage en outre* le PNUD à continuer à affiner son système de gestion stratégique des coûts, notamment en appliquant le système Atlas, afin de mieux imputer les coûts indirects aux programmes et aux projets;

11. *Réaffirme* que l'essentiel des contributions au PNUD doit aller aux ressources ordinaires.

24 septembre 2004

2004/31

Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2004/38) et du fait que le Bureau continue d'autofinancer ses activités;

2. *Encourage* le Bureau à continuer de relever les normes professionnelles concernant les achats au sein du système des Nations Unies en élaborant un programme de formation à la passation des marchés sanctionné par un diplôme professionnel;

3. *Recommande* au Bureau de continuer à effectuer des travaux de recherche sur les possibilités de collaboration en matière d'achats, comme l'a demandé le groupe de travail des services d'achats interorganisations.

24 septembre 2004

2004/32**Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud***Le Conseil d'administration*

1. *Apprécie* le travail accompli par le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud pour préparer le troisième cadre de coopération Sud-Sud et lui demande de mettre à jour, en étroite coopération avec les États Membres, ce cadre de coopération en fonction des observations faites par lui, afin de préciser des notions telles que l'approche stratégique, et les « moteurs » de la coopération Sud-Sud, ainsi qu'un plan opérationnel pour son application, en tant que moyen de systématiser la coopération Sud-Sud au PNUD, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2005;

2. *Encourage* l'Administrateur, pour assurer une bonne application du troisième cadre de coopération, à nommer, avant sa première session ordinaire de 2005, un nouveau chef du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud;

3. *Décide* que la coopération Sud-Sud est considérée comme un moteur du développement et d'intégrer cette notion dans le plan de financement pluriannuel.

24 septembre 2004

2004/33**Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation***Le Conseil d'administration*

1. *Note avec satisfaction* que, ces dernières années, le PNUD a renforcé sa fonction d'évaluation;

2. *Note avec satisfaction* que le PNUD forme des membres essentiels de son personnel à la planification, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports axés sur les résultats et lui demande instamment de continuer à considérer ce travail comme prioritaire, notamment en raison de la conclusion, citée au paragraphe 69 du rapport, selon laquelle les instruments de gestion axée sur les résultats n'ont pas été suffisamment intériorisés ni pleinement utilisés;

3. *Rappelle* sa décision 2004/1, où il avait déjà souligné que l'évaluation des activités et de l'efficacité du PNUD devait concourir à l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats, et souligne à ce sujet que l'évaluation des résultats des activités de développement doit être une priorité du Bureau de l'évaluation;

4. *Encourage* le PNUD à continuer à donner un degré de priorité élevé au travail du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, et souligne que les organismes des Nations Unies, et notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, auraient beaucoup à gagner à un nouveau renforcement de leur coopération dans le domaine de l'évaluation, en particulier au niveau du pays, pour faciliter l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Prie* le PNUD d'ajouter une annexe au prochain rapport annuel sur l'évaluation, dans laquelle il trouverait une synthèse de toutes les évaluations effectuées par le Bureau de l'évaluation et de celles faites par le PNUD au niveau local.

24 septembre 2003

2004/34

Deuxième cadre de coopération mondiale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec préoccupation* des conclusions de l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale (DP/2004/41), tout en saluant son ouverture d'esprit et sa franchise;

2. *Prend note aussi* de la réponse de l'administration à l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale (document DP/2004/42);

3. *Prie* le PNUD, en consultation avec les États Membres, de continuer à appliquer les recommandations qui figurent dans le rapport d'évaluation, dans la préparation du troisième cadre de coopération mondiale envisagé;

4. *Décide* d'étudier le troisième cadre de coopération mondiale proposé en fonction du rapport d'évaluation et de la réponse de l'administration, lors de sa session de janvier 2005, de façon à veiller à ce que ce troisième cadre de coopération mondiale soit mieux ciblé et plus cohérent.

24 septembre 2004

2004/35

Assistance à la Somalie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la situation actuelle en Somalie et de ses incidences quant à la nécessité d'accorder une aide humanitaire et une aide au développement au peuple somalien;

2. *Entérine* l'approche stratégique du PNUD, qui vise à promouvoir la paix et la sécurité, en se concentrant sur les trois domaines suivants :

Sécurité et primauté du droit;

Réduction de la pauvreté; et

Gouvernance, administration publique et société civile;

3. *Encourage* le PNUD à continuer de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats stratégiques, notamment par la Procédure d'appel global et l'aide directe des donateurs;

4. *Encourage aussi* le PNUD à coopérer avec le forum des partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au sujet des faits

nouveaux concernant l'aide internationale et les dispositions de coordination, pour soutenir les futures institutions fédérales transitoires de la Somalie;

5. *Autorise* l'Administrateur à continuer d'approuver des projets conformes à l'approche stratégique au cas par cas.

24 septembre 2004

2004/36

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Note avec préoccupation* les projections financières et les projections d'actualisation du solde que contient le rapport du Directeur exécutif;

2. *Prie* le Comité de coordination de la gestion de lui rendre compte à sa session de janvier 2005 de son évaluation des progrès faits au Bureau des services d'appui et des directives que ce comité aura données à celui-ci;

3. *Remercie* le Directeur exécutif et ses collaborateurs directs d'avoir travaillé, avec autorité, à l'amélioration de la situation financière difficile du Bureau des services d'appui aux projets, et demande instamment au Directeur exécutif de n'épargner aucun effort pour appliquer les méthodes de gestion du changement et assurer l'exercice, par le Bureau des services d'appui aux projets, de ses responsabilités financières;

4. *Souligne* qu'il importe que le Bureau des services d'appui aux projets accroisse son volume d'activité en coopérant avec d'autres entités des Nations Unies, et en particulier avec le PNUD, et prie l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Comité de coordination de la gestion, de communiquer dès que possible cette opinion du Conseil d'administration au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination;

5. *Prend note* des observations préliminaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes et décide de reporter un nouvel examen de cette question à sa session de janvier 2005, où le rapport lui sera officiellement présenté, assorti des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

24 septembre 2004

2004/37

Rapport d'activité sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité sur l'analyse des options pour un futur modèle d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies, qu'il avait demandé dans sa décision 2004/13;

2. *Rappelle* que la décision définitive sur le mandat et l'avenir du FENU relève de l'Assemblée générale;

3. *Confirme avec satisfaction* que le FENU a, par ses programmes de microfinance et de gouvernance locale, contribué à des résultats importants dans la réduction de la pauvreté, eu un impact sur les politiques suivies et obtenu la réplification, par les donateurs, de plusieurs de ses programmes;

4. *Note* la proposition que renferme le rapport susmentionné de sauvegarder et de valoriser les résultats obtenus en matière de gouvernance locale en intégrant les activités et le personnel du FENU s'occupant de développement local dans les structures du PNUD, sous forme d'un service distinct, le Centre de développement local, qui fonctionnerait surtout dans les pays les moins avancés;

5. *Prie* l'Administrateur, pour faciliter l'adoption d'une décision définitive sur cette proposition, d'élaborer, après avoir consulté ses membres et d'autres acteurs et partenaires importants, une proposition détaillée, qui lui serait présentée à sa première session ordinaire en janvier 2005, sur l'organigramme du futur centre, en précisant les modalités de sa gestion, de son recrutement, de sa programmation et de son financement, ainsi qu'une évaluation des possibilités et des risques, des projections d'évolution des ressources et des facteurs de succès;

6. *Note* l'existence de plusieurs options différentes, proposées pour le FENU, pour soutenir le développement du secteur privé local en valorisant et en intégrant les actuelles activités de microfinance du FENU, et souligne qu'il faut que le FENU continue à opérer surtout dans les pays les moins avancés;

7. *Prie* l'Administrateur de poursuivre, en consultant le FENU et les États Membres, l'analyse de la viabilité et de la faisabilité des options 1 et 2 présentées dans le document DP/2004/46, en tenant compte des préoccupations qu'il a exprimées;

8. *Prie en outre* l'Administrateur, après avoir consulté le FENU et les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, d'analyser d'autres options, notamment le maintien de l'indépendance du FENU, en réfléchissant avant tout aux domaines de sa pratique conformément à son mandat actuel, et, à ce sujet, d'étudier aussi la possibilité, pour le PNUD, d'accroître son aide au FENU dans les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à celui-ci;

9. *Prie en outre* l'Administrateur d'analyser l'option consistant à intégrer les activités de microfinance du FENU dans les activités du PNUD, et notamment les dispositions administratives et financières à envisager et une évaluation des perspectives et des risques impliqués, en tenant compte des différents éléments exposés dans sa décision 2004/13 et plus généralement de ses vues, analyse qui lui sera présentée à sa première session ordinaire de janvier 2005;

10. *Demande* au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources nécessaires à la préservation de ses actuelles activités en matière de gouvernance locale et de microfinance.

24 septembre 2004

2004/38

L'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les progrès réalisés par le PNUD en ce qui concerne l'intégration de la dimension « femmes » et le plan d'action conjoint avec UNIFEM (DP/2004/47);
2. *Accueille avec satisfaction* la volonté déclarée de l'Administrateur de faire en sorte que le PNUD mène un effort plus vigoureux, plus cohérent et plus concerté en vue de favoriser l'égalité entre les sexes;
3. *Se propose* de discuter, à sa première session ordinaire de janvier 2005, d'une stratégie globale d'action en faveur de l'égalité entre les sexes assortie d'un plan de mise en œuvre;
4. *Prie* le PNUD de lui soumettre à sa session de janvier 2005 des informations plus détaillées sur des indicateurs précis permettant d'évaluer la mise en œuvre du « moteur » de la promotion de l'égalité des sexes dans le plan pluriannuel de financement et dans le système Atlas de gestion de l'information;
5. *Demande également* au PNUD de lui soumettre à sa session de janvier 2005 une mise à jour des progrès du partenariat entre le PNUD et UNIFEM.

24 septembre 2004

2004/39

Audit interne et contrôle interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2004/CRP.8-DP/FPA/2004/CRP.5;
2. *Approuve* le plan proposé pour les futurs rapports.

24 septembre 2004

2004/40

Suivi, par le PNUD et le FNUAP, de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2004/CRP.9 et DP/FPA/2004/CRP.6;
2. *Demande instamment* au PNUD et au FNUAP de continuer, en étroite collaboration avec les autres organismes partenaires, de renforcer le partenariat avec ONUSIDA, en particulier au niveau des pays, pour contribuer à la lutte globale contre le VIH/sida;
3. *Demande en outre instamment* au PNUD et au FNUAP d'assurer, en étroite collaboration avec les autres organismes partenaires, l'inclusion effective du

coordonnateur d'ONUSIDA dans l'équipe de pays pour appliquer la programmation commune de l'action des Nations Unies;

4. *Constate* qu'il faut encore accroître la cohérence de l'action menée au niveau du pays et donc l'importance des « trois unités » (unité du cadre d'action convenu contre le VIH/sida, de l'organisme national de coordination de la lutte contre le sida et du système convenu de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale), et note l'appui grandissant apporté à l'harmonisation au niveau du pays;

5. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à élaborer, en coopération avec le secrétariat d'ONUSIDA et avec les autres organismes partenaires, une formule harmonisée, privilégiant les résultats, pour l'établissement annuel du rapport présenté, sur leurs activités de lutte contre le VIH/sida, au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA ainsi qu'à lui-même.

24 septembre 2004

2004/41

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'au cours de sa seconde session ordinaire de 2004, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2004 (DP/2004/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/32);

Conclu que de nouvelles consultations étaient nécessaires au sein du Bureau avant d'adopter le projet de plan de travail de la première session ordinaire de 2005, le projet de plan de travail annuel pour 2005 et les dates proposées pour les sessions de 2005 :

Première session ordinaire de 2005 : 21-28 janvier 2005

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005 (New York)

Seconde session ordinaire de 2005 : 19-23 septembre 2005

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2004/29, le 24 septembre 2004, sur l'examen annuel de la situation financière et sur l'information détaillée qu'il contenait;

Adopté la décision 2004/30, le 24 septembre 2004, sur la gestion stratégique des coûts du PNUD et ses implications pour le recouvrement des coûts;

Adopté la décision 2004/31, le 24 septembre 2004, sur le rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport portant sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et ses implications pour le recouvrement des coûts (DP/2004/36);

Pris note de l'information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2003 (DP/2004/37 et Add.1);

Point 3 Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2004/32, le 24 septembre 2004, sur le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud;

Point 4 Évaluation

Adopté la décision 2004/33, le 24 septembre 2004, sur le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation;

Adopté la décision 2004/34, le 24 septembre 2004, sur l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale;

Pris note de la réponse de l'administration à l'évaluation du deuxième plan-cadre de coopération mondiale (DP/2004/42);

Point 5 Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2004/35, le 24 septembre 2004, sur l'assistance à la Somalie;

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après ainsi que des observations formulées :

Projet de descriptif du programme de Maurice (DP/DCP/MUS/1);

Projet de descriptif du programme de la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK);

Projet de descriptif du programme de la République de Corée (DP/DCP/KOR/1);

Projet de descriptif du programme du Guatemala (DP/DCP/GTM/1);

Adopté la prorogation des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay;

Point 6 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/36, le 24 septembre 2004, sur le rapport d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2004/37, le 24 septembre 2004, sur le rapport d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 11

L'égalité entre les sexes au PNUD

Adopté la décision 2004/38, le 24 septembre 2004, sur un complément d'information sur la mise en œuvre du plan d'action commun PNUD-UNIFEM;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2004/26, le 21 septembre 2004, sur l'examen de la situation financière, 2003;

Adopté la décision 2004/27, le 22 septembre 2004, sur les mesures supplémentaires de sécurité pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/17);

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Pris note du projet de descriptif du programme du Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5) et des observations qui s'y rapportent;

Point 9

Programme consultatif technique

Adopté la décision 2004/28, le 23 septembre 2004, sur un examen à mi-parcours du Programme consultatif technique;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 12

Audit interne et contrôle interne

Adopté la décision 2004/39, le 24 septembre 2004, sur le plan proposé pour la résolution des problèmes analysés par les rapports d'audit interne;

Point 13
Questions diverses*Consultations officielles*

Tenu des consultations officielles sur le programme d'aide du FNUAP à la jeunesse;

Entendu un exposé de l'Administrateur du PNUD et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur le partenariat entre les deux organismes;

Tenu une réunion de haut niveau officielle sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : ouvrir la voie pour l'action en 2005 et au-delà;

Entendu un exposé présentant un modèle pour les futurs rapports relatifs au plan pluriannuel de financement;

Point 14
Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Adopté la décision 2004/40, le 24 septembre 2004, sur le suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.
